

MASTÈRE 2

DROIT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DU NUMÉRIQUE

PRÉREQUIS

Le Mastère 2 droit de la propriété intellectuelle et du numérique est ouvert à tous les étudiants venant des filières de droit, de gestion ou diplômés d'écoles de commerce, désireux d'acquérir une spécialisation en droit. L'accès repose sur le projet professionnel et la motivation du candidat.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES :

Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap grâce à un accompagnement personnalisé.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter notre référente handicap :

Hélène Marmande - Email : hmarmande@ecoleisd.com
Tél : 01.40.70.46.15

DÉLAI DE TRAITEMENT DES CANDIDATURES:

ÉTUDIANTS AYANT RÉALISÉ DES ÉTUDES À L'ÉTRANGER

Analyse du dossier et vérification des critères d'admission : 15 jours maximum après le dépôt du dossier de candidature

Résultats d'admission : 2 jours maximum après l'analyse du dossier et la vérification des critères d'admission

Ces délais peuvent varier en fonction des disponibilités du candidat et de la fourniture par ses soins de l'ensemble des justificatifs demandés.

OBJECTIFS ET CAPACITÉS PROFESSIONNELLES

L'objectif pédagogique du Mastère 2 Droit de la propriété intellectuelle et du numérique est d'acquérir les savoir-faire du métier de « Juriste d'entreprise Propriété Intellectuelle ».

À l'issue de la formation, les étudiants seront capables de :

- Maîtriser le droit du numérique, secteur essentiel sur lequel repose le développement des entreprises,
- Apprendre à protéger et valoriser les actifs immatériels en négociant et rédigeant des contrats d'exploitation,
- Étudier la cybersécurité, le nouveau cadre juridique de l'e-commerce, le droit applicable aux données, la responsabilité des plateformes,
- Acquérir des compétences techniques en matière informatique et stratégique pour mieux accompagner les entreprises.

DURÉE

290 heures

CONTACT

<https://institutsuperieurdudroit.fr/contact>

PERFORMANCE

- 95,2% des étudiants estiment que l'alternance leur a permis d'avancer dans leur projet pro;
- 97% des employeurs ayant recruté un alternant à l'ISD sont satisfaits;
- 93% des étudiants sont satisfaits de la qualité des enseignements délivrés par l'ISD professionnel

MODALITÉ ET DÉLAI D'ACCÈS

Deux sessions de cours au choix sont proposées dans le cadre du Mastère Droit de la propriété intellectuelle et du numérique :

- 1ère session de cours : du 24 octobre au 30 juin. (Sur place ou à distance en e-learning).
- 2e session de cours : du 5 janvier au 30 juin. (Sur place ou à distance en e-learning. La formation sur place débutant en janvier compte 10 % de ses cours en module e-learning).

ÉTUDIANTS AYANT RÉALISÉ DES ÉTUDES EN FRANCE

Entretien d'admission : 3 jours maximum après le dépôt du dossier de candidature

Résultats d'admission : 2 jours maximum après l'entretien

Ces délais peuvent varier en fonction des disponibilités du candidat et de la fourniture par ses soins de l'ensemble des justificatifs demandés

Diplôme d'école menant aux professions du droit en entreprise, distinct du Master délivré par les Universités. Pas d'accès au CRFPA

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pour les cours en présentiel, une feuille d'émargement est signée en séance par les étudiants. Pour les cours en distanciel, un système d'horodatage permet de vérifier le bon suivi des cours par les étudiants. Les étudiants assimileront ces compétences au fil des exercices pratiques qui leur seront proposés tout au long du cursus. Les cours font l'objet d'une évaluation grâce à des examens terminaux portant sur six matières (deux appartenant au tronc commun, une matière de rédaction d'actes en lien avec la spécialité choisie, 3 examens sur des matières relevant du domaine de spécialité choisie) et sur l'anglais. Les notes portant sur les matières faisant l'objet d'une évaluation se compensent entre elles. Le planning des examens est envoyé aux étudiants 3 semaines avant le début des examens en précisant le format écrit ou oral des examens. Les examens écrits peuvent être des études de cas, des consultations, des dossiers à rendre, des sujets de synthèse, des questionnaires à choix multiples... Si un étudiant ne valide pas les matières faisant l'objet de l'évaluation, il lui sera proposé une session de rattrapage. Une session de rattrapage est prévue chaque année en septembre.

MÉTHODES MOBILISÉES

Les cours sont dispensés en présentiel sur trois campus au choix : Paris, Lyon et Bordeaux ou en e-learning.

À Paris, les cours ont lieu sur deux sites :

- Un amphithéâtre de 200 personnes situé au 39 rue Notre Dame des Champs, Paris 16e
- 7 salles de classe à taille humaine situées au 4 rue Galilée à Paris 16e, permettant des cours dans les meilleures conditions d'apprentissage et d'interactions
- L'ensemble des supports de cours, des exercices pratiques, et des Moocs sont fournis par l'Institut Supérieur du Droit et également disponibles sur la plateforme d'e-learning de l'Institut Supérieur du Droit pour laquelle chaque étudiant a un accès personnalisé. Un système d'horodatage permet de vérifier le bon suivi des cours par les étudiants.

TARIFS

Prise en charge à 100 % des frais de scolarité en cas de signature d'un contrat de professionnalisation :

Le Mastère est un programme en alternance. L'alternance peut se faire sous la forme d'un contrat de professionnalisation : dans ce cas, les frais de formation sont pris en charge à 100 % par l'entreprise ou son OPCO. L'étudiant est, en outre, rémunéré par l'entreprise entre 80 % et 100 % du SMIC.

À défaut de signature d'un contrat de professionnalisation :

L'étudiant bénéficie d'une réduction de 480 euros ce qui ramène ses frais de scolarité à la somme de 4020 euros payables en 7 fois maximum pour toute inscription avant fin octobre de l'année académique concernée et qui marque le début des cours.

Dans ce cas, votre projet peut être financé de différentes manières :

La gratification de stage

- L'alternance peut se faire sous la forme d'un stage.
- Dans ce cas, la gratification de stage permet à l'étudiant de régler ses frais de scolarité en tout ou partie.

Le prêt étudiant

- L'avantage du prêt étudiant est de permettre un remboursement différé. Ainsi, vous ne commencez à rembourser votre prêt que lorsque vous débutez votre activité professionnelle.
- Si vous souhaitez opter pour ce mode de financement, l'Institut Supérieur du Droit vous invite à vous rapprocher de votre banque.

L'autofinancement

L'étudiant peut également financer sa formation avec ses propres fonds. Les frais de scolarité s'élèvent à la somme de 4020 euros. Un paiement échelonné dans le temps est possible.

Ce tarif comprend les frais de scolarité et les droits d'inscription. Les montants exprimés sont nets, TVA non applicable selon l'article 293 B du Code Général des impôts.

DÉBOUCHÉS

Ce Mastère conduit aux professions suivantes :

- Juriste spécialisé en cabinet,
- Juriste d'entreprise dans les départements propriété intellectuelle ou conformité,
- Juriste dans des établissements à caractère culturel des associations ou sociétés de gestion de droits,
- Juriste auprès d'organismes publics, collectivités territoriales, ministères, autorités administratives indépendantes (AAI...).

Le Mastère peut en outre mener à des professions non juridiques, mais liées au secteur de la culture.

Diplôme d'école hors cursus universitaire menant aux professions du droit en entreprise. Les professions réglementées ne sont pas accessibles sauf à être déjà titulaire d'un Master universitaire (M1 ou M2 universitaire en fonction de la profession réglementée projetée).